

de les réaliser. Le gouvernement fédéral devrait convoquer immédiatement une conférence où l'on chercherait à établir ces objectifs avec les provinces et les universités.

À l'heure actuelle, les subventions fédérales aux universités, calculées d'après la population de la province, sont sans rapport avec les besoins et, monsieur l'Orateur, parce que je viens d'une province qui n'est pas l'une des plus pauvres, je dis que les universités, dans les provinces à faible revenu, surtout dans les provinces atlantiques, ont été le plus désavantagées par les méthodes actuelles de subventions qui n'ont pas tenu le moindre compte de leur manque de ressources financières par rapport aux autres provinces. C'est une lacune qu'il faudrait corriger immédiatement si nous voulons que ces provinces répondent aux besoins de leurs universités et de leurs étudiants.

Je n'accepte pas qu'il y ait des citoyens de seconde zone. Je ne pense pas que les étudiants des provinces atlantiques doivent être des citoyens de seconde zone, mais ils le sont et ils le resteront tant que le gouvernement n'aura pas élaboré un programme conçu pour répondre aux besoins de ces provinces. Autrement, les universités des provinces atlantiques éprouveront plus de difficultés que jamais à conserver leur personnel et à recruter les professeurs dont elles ont besoin.

Je me demande si le ministre des Finances a tenu compte des instances de la Fondation canadienne des universités. Si oui, rien ne permettait de le déceler dans le discours qu'il a prononcé en présentant ce projet de loi, ni dans les discours depuis son arrivée à la Chambre.

En décembre 1962, la Fondation des universités canadiennes a présenté un mémoire au ministre des Finances dans lequel elle exposait très clairement les besoins des universités pour les deux prochaines années. Pour les immeubles et les installations de recherches seulement, les universités canadiennes auront besoin de 800 millions pour les trois prochaines années. On a calculé qu'elles allaient obtenir des provinces et de l'industrie environ 500 millions. Autrement dit, il leur manque 300 millions pour les trois prochaines années aux seules fins de construction d'immeubles et d'installations de recherches. On a proposé au ministre que le gouvernement du Canada crée un fonds de 300 millions pour fournir des subventions de capital aux universités et collèges. On ne nous a pas dit un mot de cette proposition et le gouvernement n'a pas laissé entendre qu'il avait l'intention de s'y arrêter. Il ne nous a pas dit s'il songeait à répondre partiellement à cette requête, sinon à tout ce qu'on deman-

de. Tout ce qu'on nous a proposé, je le répète, c'est ce petit projet de loi sur les prêts aux étudiants qui ne répondra pas du tout aux besoins fondamentaux de nos universités.

Les frais d'exploitation des universités s'accroissent de plus de 15 p. 100 par année, à cause de l'augmentation des étudiants à temps plein, du personnel et des frais d'entretien. La Fondation des universités canadiennes recommande que les subventions par étudiant aux universités soient portées à \$2.60, afin de faire face aux mêmes besoins qu'on a pris comme base de calcul lors de l'établissement de subventions actuelles. Le gouvernement n'a pas répondu à cette proposition.

L'Association canadienne des professeurs d'université, dans un mémoire présenté au ministre des Finances (M. Gordon) en janvier 1964, signale que le nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans nos universités, qui était de 114,000 en 1960-1961 atteindra 312,000 en 1970-1971. Les universités auront donc besoin de 23,000 nouveaux professeurs à ce moment-là. Le taux annuel de recrutement n'était tout récemment que de 1,300 nouveaux professeurs d'université par année. D'ici 1970, nous en aurons besoin de 3,500 par année et rien n'indique où nous pourrions les recruter, car ce programme ne résoudra pas le problème le plus important dans nos universités, celui des étudiants diplômés; aucune disposition du programme n'incite les étudiants diplômés à poursuivre leurs études au Canada ou même, à y revenir, lorsqu'ils vont aux États-Unis. Beaucoup d'entre eux s'y rendent.

Des représentants d'universités ont signalé au gouvernement qu'aucune université canadienne ne possède actuellement de bibliothèque pouvant répondre aux exigences d'études avancées ou de programmes de recherches. Pourtant, le gouvernement n'a rien proposé en vue de pourvoir à ce besoin. D'autres députés au cours de ce débat ont parlé de la nécessité des recherches. Je me demande si le ministre des Finances a eu l'occasion de lire le rapport rédigé à l'intention du Conseil national de recherches par un comité dirigé par le président de l'Université de la Saskatchewan, où il était question du besoin d'une aide accrue pour les recherches scientifiques dans les universités. Dans une allocution prononcée devant les membres de la société royale à Charlottetown, en juin dernier, M. Spinks a signalé qu'en 1963-1964, le Conseil national de recherches a versé aux universités 9.2 millions pour des recherches scientifiques. Le comité recommande que l'an